

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 401

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 15

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« discipline ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.